

AFFAIRE N° 6. - Enseignement du 1er degré - Mesures de carte scolaire - Ouverture et fermeture de classes.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Par sa lettre en date du 8 Octobre 1973, Monsieur le Vice-Recteur me fait part des mesures complémentaires qu'il a été amené à prendre pour tenir compte de nouvelles situations :

OUVERTURE DE CLASSES :

- Application Mixte groupe B (ex F) + 1 classe élémentaire (1a 8ème)
- Ancien Théâtre Mixte + 1 classe élémentaire (1a 10ème)
- Camélias Mixte groupe A (ex F) + 1 classe enfantine (1a 3ème)
- Commune Prima Mixte + 2 classes élémentaires (6ème et 7ème)
- Damase Legros Filles + 1 classe élémentaire (1a 21ème)
- Ruisseau Blanc Mixte + 1 classe élémentaire (1a 15ème)
- Rue Bouvet Maternelle + 1 classe maternelle (1a 8ème)
- Centrale Mixte groupe B + 1 classe enfantine (1a 1ère)

FERMETURE DE CLASSES :

- Camélias Mixte B (ex G) - 1 classe élémentaire (1a 21ème)
- Gabriel Macé G - 1 classe enfantine (1a 1ère)
- Joinville Mixte - 1 classe F E (1a 1ère)

Je vous rappelle que l'ouverture de classes enfantines et maternelles implique la prise en charge, par la Commune, de la femme de service nécessaire au fonctionnement de ces classes.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Affirmé  
Saint-Jean, le 29 novembre 1973  
Jean R. Lefebvre  
Le Secrétaire Général  
M. J. P. P. P.  
Sous copie certifiée conforme  
Le Directeur des Affaires Financières  
R. Lefebvre